AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com
☑ Safety, quality and environmental services

GEMBLOUX Sales Office
Parc Scientifique Créalys / Rue Phocas Lejeune 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél.: +32(0)81 43 26 11 - Fax : +32(0)81 43 26 15 - E-Mail : crealys@vincotte.be

Original

ACP COTE JARDINS BLOC A
C/O BUREAU ROSSIGNOL sprl
Haloup, 4
6880 Bertrix
BELGIQUE

Nos coordonnées
Rapport n° : GEM/10/12577983/00/FR
Réf.contrat : 0001114918/1000

Vos coordonnées
Réf.: VOTRE MAIL DU 12.01.2011

Données d'intervention
Lieu : Résidence Côté Jardin - Bloc A Rue des Jardins, 36 6600 Bastogne BELGIQUE

Date de visite : 22.01.2015
Effectuée par : ANTOINE STEPHANE (3177)

Rapport périodique de vos Ascenseurs et appareils similaires.

Conclusion :

Le contrôle du matériel identifié ci-après, suivant le programme décrit à la page 2 de ce rapport, a donné lieu aux observations indiquées. Veuillez y remédier sans tarder.
Veuillez tenir compte du matériel renseigné comme partiellement ou non inspecté, et faire procéder le cas échéant au contrôle complémentaire requis avant sa remise en service.
L'utilisation du matériel contrôlé peut être poursuivie, sauf si des réserves sont indiquées ci-après (voir «Rappel : 2 et plus» auprès de l'appareil concerné).
Étant donné qu'il n'est pas remédié aux observations répétées, l'utilisation de l'appareil (voir «Rappel : 2 et plus» auprès de l'appareil concerné) ne peut être continuée qu'après avoir remédié à ces observations.
Veuillez également tenir compte des conclusions d'autres rapports éventuels liés à votre matériel identifié.

Note importante
Les appareils contrôlés qui ressortent de l'art. 2 de l'arrêté royal du 12/08/1993, en vigueur depuis le 01/01/1997, sont des équipements de travail.
Les contrôles périodiques basés sur l'article 281 du RGPT n'ont pas pour objectif de vérifier la conformité de ces appareils aux nouvelles prescriptions de cet AR relatif aux équipements de travail.
Au besoin, un examen spécifique sur base de cet AR peut être exécuté sur simple demande. Nous sommes à votre disposition pour plus d'information.
Veuillez également vous assurer que d'autres règlements ne vous sont pas applicables.

Ing. J. WINDEY
Directeur Général

IDENTIFICATION DU MATERIEL

Ascenseur, 5 accès
Nature : ASCENSEUR HYDRAULIQUE
Marque : THYSSEN
Numéro client de l'objet : 43080
Type : CE
Année de construction : 1999
Charge maximale : 630 kg
Nombre de personnes : 8
Texte client : A.R. 050404

OBSERVATIONS

**** Inspection intermédiaire (04.2015)***
Salle des machines non inspectée plus de clé pour y avoir accès, y remédier.

**** Contrôle de l'état et du fonctionnement ou inspection préventive (04.2015)***
Salle des machines non inspectée plus de clé pour y avoir accès, y remédier.

Clé pompier à replacer à son endroit prévu.
Rappel : 6

Clé accès salle des machines (cave) absente: y remédier.
Rappel : 5

Alarme cabine déféctueuse : y remédier.
Rappel : 3

Clé accès salle des machines absente du boîtier rouge, y remédier.
Rappel : 1

Dossier de sécurité: un rapport valable d'analyse de risque est absent.
Selon l'arrêté royal du 09/03/2003, et les changements, le gestionnaire fait effectuer une analyse de risques de l'ascenseur par un SECT une première fois, au plus tard quinze ans après la première mise en service de l'ascenseur, et ensuite endéans des périodes intermédiaires de maximum quinze ans.

Total du matériel non-contrôlé

1	10205001	Ascenseur, 5 accès	Contr.Etat & Fonct. ou Prév.
1	10205010	Ascenseur, 5 accès	Inspection intermédiaire